

# Présentation du dispositif Junior Association

## Le Réseau

Le Réseau National des Juniors Associations est une association loi 1901, basé à Paris.

## La vocation du réseau national

- Encourager la liberté d'expression des jeunes, l'esprit d'initiative et le renouvellement de la vie associative, dans le respect des valeurs de la république;
- Créer un espace de citoyenneté pour les jeunes de moins de 18 ans;
- Faciliter leur passage de la Junior Association à l'association de loi de 1901.

Il a mis en place un dispositif appelé « Junior Association », qui permet aux jeunes de se regrouper et de fonctionner, telle une association loi 1901.

L'idée est simple. Il s'agit de garantir aux jeunes des droits similaires aux associations déposées en préfecture :

- une **assurance** qui couvre tous les problèmes liés à la responsabilité civile des mineurs ;
- la **possibilité d'ouvrir un compte**, grâce à un partenariat établi avec un établissement bancaire ;
- un **accompagnement**, en permettant aux jeunes d'accéder à des informations ou des conseils utiles sur les démarches qu'ils entreprennent et en mettant l'expérience et le savoir-faire des membres fondateurs à leur disposition.

## QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION ?

L'association vous apporte de la crédibilité. Elle manifeste que vous êtes capables de vous organiser, de vous investir dans un projet et de le mener jusqu'au bout. Vous gagnez en légitimité et on vous écoute mieux, parce que vous ne parlez pas seulement pour vous-même, mais pour un projet et au nom d'un groupe organisé. C'est une expérience qui vous servira autant dans votre vie personnelle, citoyenne que professionnelle. Créer une association, c'est aussi rejoindre un réseau pour donner plus d'ampleur à vos actions, en bénéficiant des conseils et de l'expérience d'autres jeunes et de professionnels.

### En tant qu'association, que peut-on faire ?

S'organiser en association est aussi, très concrètement, un moyen de financer votre projet. Vous pourrez ouvrir un compte en banque, encaisser de l'argent lors de vos activités ou demander des subventions. Vous pourrez également bénéficier d'une assurance qui vous permettra de vous protéger et de réparer les dégâts si vous causez un dommage ou s'il vous arrive un accident. L'assurance est aussi importante si vous cherchez un lieu pour vous réunir et organiser vos activités. Enfin, vous pourrez contacter des partenaires, qui seront plus rassurés par un projet porté par un groupe identifié plutôt que par quelques personnes isolées !

Une association, ce sont deux personnes ou plus qui décident de faire quelque chose ensemble. Elles s'associent pour réaliser un objectif commun qu'elles partagent. Une rencontre et une idée : il n'en faut pas beaucoup plus pour que naisse une association. Les papiers et les documents à remplir ensuite ne sont que des formalités pour lui donner une existence officielle. Une association, c'est avant tout une volonté de faire ensemble.

### Pourquoi créer une association pour mener un projet ?

Parce qu'à plusieurs, on avance mieux. Un groupe, c'est plus de bras et de matière grise mobilisés sur un projet. Agir en collectif aide à rester motivés et à se dépasser.

## JUNIOR ASSO : MODE D'EMPLOI

### QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR CRÉER UNE JUNIOR ASSOCIATION ?

Vous avez un projet en tête, vous êtes au moins deux et vous êtes impatients de passer à l'action ?

#### 1- Être au moins deux

Pour créer une association, il faut que plusieurs personnes décident de faire quelque chose ensemble. Plusieurs, ça signifie au minimum deux. Il n'y a pas de maximum, mais chaque membre doit donner individuellement son accord pour participer au projet. Vous ne pouvez pas, par exemple, dire que tous vos amis ou votre classe sont membres de la Junior Association si chacun ne s'y engage pas personnellement.

#### 2- Être mineurs

C'est même la principale condition, car si vous êtes majeurs, vous n'avez pas besoin du Réseau pour créer votre association. Par ailleurs, rien ne vous empêche d'avoir des membres majeurs (âgés de 18 à 20 ans) s'ils ne sont pas plus nombreux que les

membres mineurs. Et ils ne pourront pas être vos représentants (sinon, ce n'est plus une Junior Association !). Aucun animateur ou professionnel dans le cadre de ses fonctions, aucun élu d'une collectivité territoriale ou d'une association, aucun parent ou autre adulte et même votre Accompagnateur local ne peut être membre ou représentant de la Junior Association. Le développement de votre projet n'appartient qu'à vous.



#### 3- Adhérer au RNJA

Toutes les Juniors Associations sont membres du Réseau national. Pour adhérer, il faut verser une cotisation de 15 €\* (pour tout le groupe) : une façon de participer à notre action et de matérialiser votre adhésion.

## OÙ PEUT-ON CRÉER UNE JUNIOR ASSO ?

*... partout où vous avez envie de passer à l'action ! Dans votre village, votre quartier, votre ville... et pourquoi pas dans votre collège ou votre lycée ? Se construire comme personnes et comme citoyens en investissant un projet associatif ; impulser une dynamique qui aura un impact positif sur vos camarades ; contribuer à l'amélioration du climat de l'établissement et l'ouvrir sur l'extérieur... Les raisons de vous lancer sont aussi nombreuses que les projets sont variés, tout en sécurisant l'engagement associatif (assurance et caution du RNJA pour le compte bancaire). Et vous pouvez être soutenus par un professeur, le CPE... Des idées d'actions en retournant ce guide !*

### COMMENT FAIRE ?

Pour devenir une Junior Association, votre projet doit être présenté au Relais départemental. Pour cela, il suffit de compléter un dossier qui nous permet de mieux vous connaître et vous conseiller.

#### 1. Remplir un dossier d'habilitation

Vous pouvez le compléter directement sur <https://juniorassociation.org/>, le télécharger pour le compléter à l'écran ou à la main, ou le demander à votre Relais départemental.

Quel est le nom de votre Junior Association ?

Vous pouvez donner à votre Junior Association le nom qu'il vous plaît. Pensez, cependant, avant de vous baptiser Confédération des suceurs de glaçons ou Association des boudins moisis, que tout le monde n'a pas forcément votre sens de l'humour !

Quelle est son adresse ?

Votre Junior Association a besoin d'une adresse pour recevoir son courrier. Si vous ne pouvez pas vous offrir un local, vous pouvez la domicilier chez l'un d'entre vous, ou bien dans une MJC, un Centre social ou auprès d'une autre association qui peut vous rendre ce service.



En quoi consiste votre projet ?

Monter un groupe de musique, organiser des sorties ou un voyage, sensibiliser vos amis à une cause qui vous tient à cœur, créer un journal... Expliquez en quelques phrases ce que vous voulez faire et comment vous comptez vous y prendre pour réaliser votre projet.

Comment est née cette idée ?

Expliquez en deux mots ce qui vous a décidé à passer à l'action et à vous organiser en Junior Association.

Comment comptez-vous vous organiser ?

Tous les membres doivent pouvoir s'exprimer et participer à la vie de la Junior Association. Vous pouvez vous organiser comme vous le voulez à condition que votre fonctionnement soit démocratique. Cela veut dire que les membres de la Junior Association sont régulièrement consultés et que les principales décisions sont prises collectivement. Vous pouvez par exemple rédiger un document qui serve de « règlement collectif », une « charte » ou des « statuts ». Ce n'est pas obligatoire, mais si vous commencez à être un peu nombreux, un certain nombre de questions vont vite se poser : comment peut-on entrer dans la Junior Association ? Qui fait quoi ? Comment désigne-t-on les représentants ?

## 2. Indiquer qui sont les membres de l'association

Chaque personne qui participe à la création de la Junior Association inscrit son nom dans le dossier et signe pour indiquer qu'il y adhère volontairement. Parmi ces membres fondateurs, vous devez désigner au moins deux représentants mineurs qui seront les interlocuteurs du Relais et du Réseau national.

## 3. Signer l'acte d'engagements respectifs

Ce document, en dernière partie du dossier, est l'acte fondateur de votre Junior Association. En le signant, vous acceptez d'adopter un fonctionnement démocratique et de tenir informés le Relais départemental et le Réseau national sur l'évolution de vos activités.

Votre Accompagnateur local, en le signant à son tour, accepte de vous aider à développer votre projet en respectant votre autonomie.



Le Relais départemental sera le troisième à signer au moment de l'habilitation de votre Junior Association.

#### 4. Envoyer le tout au Relais départemental

Une fois votre dossier rempli, envoyez-le au Relais Junior Association de votre département, accompagné de la liste des membres signée, de l'acte d'engagements respectifs signé et de la cotisation au RNJA.

Vérifiez que tout est complet, sinon votre Junior Association ne pourra pas être créée !

Si vous avez complété le dossier en ligne, les documents à imprimer et à signer vous sont envoyés par e-mail.



N'hésitez pas à ajouter d'autres documents sur votre projet (coupures de presse / sites Internet, photos, logo, etc.)

#### Le Relais départemental :

Il est l'interlocuteur des jeunes, et de toute personne souhaitant s'informer sur les Juniors Associations. Il a un rôle de conseil et d'accompagnement dans les démarches des Jeunes. Il établit les contacts nécessaires avec un ou plusieurs acteurs locaux, afin de favoriser la réussite du projet de la Junior Association.

Il établit un plan d'accompagnement adapté au projet des jeunes et aux difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer. Et pour toute création d'une Junior Association : c'est lui qui gère les demandes d'habilitation du département et son avis est indispensable. Tout dossier d'habilitation est donc à lui adresser. Si sur votre département, il y a plusieurs relais départementaux, à vous de contacter celui de votre choix.

Par contre, si vous avez des questions sur le fonctionnement des Juniors Associations, sur les démarches d'habilitation ou toute autre question, nous vous conseillons de contacter en priorité votre **Relais Départemental**, Mathieu Mangenot à la ligue de l'enseignement de Tarn et Garonne, [education.laligue82@orange.fr](mailto:education.laligue82@orange.fr) ou par téléphone au 05,63,63,11,43

#### Votre soutien adulte :

##### L'accompagnateur/trice Local-e

Peut être un animateur jeunesse, un élu associatif ou encore un bénévole associatif et assure l'accompagnement de proximité des jeunes porteurs de projet.

## Votre contact local

### **Votre Relais Départemental Junior Association**

Mathieu MANGENOT

Chargé de mission Education Citoyenneté  
Ligue de l'enseignement de Tarn et Garonne  
[education.laligue82@orange.fr](mailto:education.laligue82@orange.fr)

05,63,63,11,43